

 <p>La prématernelle Les petits pieds</p> <p>1165 Ravenswood Dr SE Airdrie, AB T4A 0G8</p>	<p>Référence : Page 1 / 11</p> <p>Section : Administration</p> <p>Objet : Plan de réouverture des garderies et services de garde pendant/après la pandémie de COVID-19</p> <p>Adopté : 19 mai 2020 Date de révision : 8 juillet 2020</p>
---	---

1. PRÉAMBULE

Pour s'assurer entièrement de la sécurité, de la santé des enfants, des familles, du personnel de nos centres et des personnes de notre communauté, nous avons préparé un plan de réouverture qui suit les directives du Ministère de Children's Services et de Santé Publique de l'Alberta.

2. OBJECTIFS

1. Rouvrir graduellement et de façon responsable nos garderies et services de garde de façon à limiter le risque d'infection et la portée du coronavirus.
2. Prévenir toute infection de COVID-19 dans la mesure du possible.
3. Phase 2 :
 - a. Rouvrir le centre
4. Dans tous les cas de réouverture, la facturation aux parents se fera au prorata des journées du mois.

3. DESCRIPTIF

Il y a 3 phases de réouverture. **La phase 1** a débuté le 14 mai 2020 et **la phase 2** a débuté le 12 juin 2020.

Dans les phases de réouverture du plan ministériel, seules les garderies, les programmes avant/après l'école, les prématernelles et les camps de jour peuvent rouvrir et doivent suivre les mêmes standards que les programmes de garderie actuellement ouverts pour les travailleurs des services essentiels. La durée de chaque phase se fait en consultation avec Alberta Health Services (AHS).

Des modifications dans le plan du programme, incluant les protocoles de maladie, de pratique sécuritaire, de lavage des mains, de nettoyage, de désinfection, de capacités, de présences dans le centre, ont été apportées afin de répondre aux nouvelles directives ministérielles.

Les recommandations actuelles sont de garder une distance physique de 6 pieds ou 2 mètres lorsque cela est possible. Bien qu'il soit compris que prendre soin des enfants ne permet pas une séparation de 2 mètres, il est recommandé de maintenir cette distance dans la mesure du possible (par exemple, le personnel doit essayer de maintenir un espace de 2 mètres entre eux).

Les coordonnateurs devront s'assurer que :

- La présence des enfants et du personnel doit être notée tous les jours.
- Toute personne qui fréquente le centre pendant plus de 15 minutes doit être inscrit sur la liste de contrôle de présence (enfants, éducateurs, coordonnateur, contracteurs...).
- Toute information pertinente sur la santé de l'enfant fournie par le parent de l'enfant doit être notée.

Référence :

<https://www.alberta.ca/assets/documents/covid-19-relaunch-guidance-daycare-out-of-school-care.pdf>

4. SÉLECTION

4.1 Sélection des familles pour la réouverture

Les étapes de sélection:

- a) Un éducateur qui retourne au travail, ayant besoin d'un service pour ses enfants ;
- b) Famille dont les deux parents travaillent ou sont aux études, ou monoparentale dont le parent travaille ou est aux études ;
- c) L'âge de l'enfant selon le nombre de places ouvertes de son groupe d'âge ;
- d) La fratrie (selon les disponibilités) ;
- e) Besoin d'un service à temps plein ;
- f) Premier arrivé, premier servi.

La liste d'inscrits est réévaluée tous les jours jusqu'à la veille de la date d'ouverture.

Adoptée

Dans tous les cas:

- Les familles ne désirant pas un retour pour la phase 1 pourront garder leur place sans frais et sans risque de la perdre et ce, jusqu'au 1 août 2020. Les familles recevront de nouvelles directives concernant les possibilités de retour au centre pour l'automne au cours du mois d'août ;
- Au fur et à mesure que le Ministère de *Children's Services* approuve l'augmentation du nombre d'enfants par classe, plus de familles seront contactées en respectant les priorités établies ci-haut et en suivant les besoins des parents inscrits dans les sondages effectués préalablement jusqu'à capacité régulière du centre ;
- Dans l'éventualité où une famille étant de retour décide de retirer son enfant durant les phases progressives de réouverture, elle pourra préserver sa place pour le futur sans pénalité. Par contre, nous ne pouvons pas garantir quand une prochaine place sera disponible ;
- Toute famille désirant retirer son enfant de manière définitive doit aviser le responsable des inscriptions en envoyant un courriel et en respectant les délais tel qu'indiqué dans le manuel des parents.

5. PROCÉDURES

5.1 Fonctionnement Général

La capacité maximale par classe dans la phase 2 est de 30 personnes par groupe (incluant enfants et personnel). Pour le service de garde qui remplace le camp d'été, la capacité est de 24 personnes.

Nous ouvrons toutes les salles de classe.

Les familles reçoivent un courriel les informant dans quel groupe leur enfant sera une fois que nous aurons la confirmation des familles sélectionnées pour le retour.

Les enfants sont attribués à une classe et ne changent pas de groupe.

5.2 Masques

L'utilisation des masques et des gants n'est pas requise selon AHS. Le personnel peut porter un masque si cela les rassure.

Cependant, il est recommandé de porter un masque lors d'interactions directes avec l'enfant sur une période prolongée (ex: lors des repas, lors des changements de couche).

L'employé qui accueille les familles à leur arrivée doit également porter un masque.

De plus, les employés qui doivent faire des va-et-vient dans différentes classes, doivent également porter un masque et se laver les mains avant d'entrer et avant de sortir de chaque classe (remplaçants pour pauses, volantes, coordonnateur, employés d'entretien).

Aussitôt enlevé, le masque doit être immédiatement jeté dans une poubelle avec un couvercle.

5.3 Maladies

Tout d'abord, sachez que nous sommes très stricts avec la politique de maladie. **Aucune exception ne sera accordée.**

Conformément aux directives d'AHS, nous devons refuser tout enfant ou membre du personnel développant des symptômes de rhume ou d'autres symptômes liés à la COVID-19 jusqu'à ce qu'il soit testé. Si les résultats sont négatifs, il est autorisé à revenir lorsque les symptômes se sont améliorés.

Aucun enfant malade ne sera accepté au centre.

Pour un enfant souffrant d'allergies ou d'asthme dont les symptômes ont l'effet d'un rhume, nous devons avoir les résultats du test COVID-19 (négatif) avant de pouvoir l'accepter.

- Aucun enfant, parent, ou éducateur ne peut entrer dans le centre s'il est malade.
- Si un enfant commence à avoir des symptômes quand il se trouve dans le centre, il sera isolé dans une salle séparée et le parent sera avisé de venir le chercher immédiatement. Si des salles ne sont pas disponibles, une distance de minimum 2 mètres doit être assurée envers les autres enfants. Si l'enfant est jeune et demande un contact et des soins directs, l'éducateur devra porter un masque en continuant de s'occuper de l'enfant attendant l'arrivée des parents. L'éducateur devra se laver les mains et éviter le contact avec les sécrétions respiratoires de l'enfant.

Marche à suivre pour le port du masque lors de supervision d'un enfant malade :

- 1) Mise du masque : Laver ses mains avant de mettre le masque;
 - 2) Retrait du masque : Laver ses mains, enlever son masque, et relaver les mains.
- Les jouets, le matelas, et tous les items que l'enfant a utilisé pendant la période d'isolation devront être désinfectés aussitôt que l'enfant sera parti. L'éducateur devra se laver les mains avant et après la désinfection.
 - Concernant le matériel qui ne peut pas être nettoyé et désinfecté comme les livres et les casse-têtes en carton, ils devront être retirés du centre et devront être mis en quarantaine et scellés pour 10 jours.
 - Chaque parent doit vérifier la température de son enfant à la maison avant de se présenter au centre. Par respect pour les autres familles, veuillez garder vos enfants ayant des symptômes de grippe même si ceux-ci sont faibles.
 - Les éducateurs devront vérifier la température de chaque enfant lors de son arrivée.
 - Les températures normales sont :

Bouche : 35.5-37.5°C ; (95.9-99.5°F)

Sous bras : 36.5-37.5°C ; (97.7-99.5°F)

Oreille : (non-recommandé pour les bébés) : 35.8-38.0°C ; (96.4-100.4°F)

5.4 Cas de COVID-19 au centre

Tout programme lié à un cas confirmé ou probable de COVID-19 doit fermer pendant au moins 72 heures afin de permettre un suivi de AHS. Suite à leur visite, ils devront agir selon les recommandations. Dans le cas où 2 enfants ou plus soient identifiés avec des symptômes de la COVID, le programme devra suivre le protocole de *outbreak*.

De plus, dans le cas où un membre du personnel (éducateur ou coordonnateur) serait testé positif à la COVID-19, il devra rester à la maison pour une période de confinement de 14 jours.

Dans le cas où un parent serait testé positif à la COVID-19, il devra en informer le centre immédiatement. De plus, il devra rester à la maison pour une période de confinement de 14 jours et garder son enfant avec lui si ce n'est pas le parent qui fait le transport de l'enfant.

Aucun contact avec le centre ne sera possible. Les effets personnels de l'enfant seront renvoyés à la maison par le centre.

5.5 Voyage

Les familles sont encouragées à éviter tout voyage non-essentiel. Si une famille décide de voyager à l'extérieur du Canada, elle devra informer le centre et s'isoler pendant 14 jours à son retour. Si des signes de maladie se manifestent durant la période de confinement, elle devra fournir une preuve de dépistage négatif pour le retour au centre.

5.6 Capacité

- Les programmes peuvent opérer sans limite de capacité. Cependant, chaque salle ne peut contenir plus de 30 personnes, incluant les enfants et le personnel.
- Une garderie et un programme avant/après école/service de garde peuvent fonctionner tant qu'ils sont capables de maintenir la séparation entre les programmes (*entrées /*

sorties séparées, toilettes et espaces communs) et suivre toutes les exigences de santé, y compris la taille du groupe.

- Les programmes qui utilisent des séparateurs, des demi-murs ou des barrières temporaires pour diviser une pièce plus grande en espaces plus petits, ne pouvaient pas utiliser leur salle pour plus de 10 personnes pour la phase 1. Dans la phase 2, ils peuvent, mais les groupes ne doivent pas se mélanger.
- Le respect du ratio est recommandé, mais il est possible d'offrir de la flexibilité pour accommoder les parents (*jumeler les frères et/ou des enfants des âges appropriés, comme 2 bébés avec 4 enfants de 2 ans ou enfant de garderie avec enfants d'âge scolaire si cela est raisonnable*).

5.7 Présence dans le centre

La responsable de l'accueil :

- L'accueil se fera à l'entrée du centre. Un éducateur prendra la responsabilité de votre enfant pour le conduire dans sa salle de classe et le reconduire à la sortie lors de son départ.
- La température de l'enfant sera prise par l'éducateur chaque matin à l'entrée dès son arrivée. Si l'enfant a de la fièvre, il sera retourné.
- L'éducateur posera les questions indiquées dans le questionnaire de dépistage de AHS chaque matin.
- Afin d'éviter tout contact entre vous, le système EZCare ne sera pas utilisé pour la phase 1 et 2 du plan de réouverture. L'éducateur à l'accueil et au départ de votre enfant remplira les feuilles de présence à la main.

Responsabilité des parents :

- Chaque parent doit vérifier la température de son enfant à la maison avant de se présenter au centre.
- Les parents peuvent déposer leurs enfants entre 7h et 9h et les chercher de 16h à 18h. Les familles sont priées de soumettre leur horaire d'arrivée/de départ à l'avance et d'aviser le centre immédiatement de tout changement. Cela nous aidera à échelonner les heures de prise en charge et de retour et à maintenir la distance sociale.
- Afin de maintenir une distance sociale, une seule famille est autorisée dans l'entrée du centre à la fois. Les familles devront attendre dans les paramètres de sécurité indiqués à l'extérieur.
- Un seul parent doit se présenter au centre pour déposer ou chercher son enfant. Il est fortement recommandé pour la phase 1 que ce soit le même parent en tout temps. De plus, il ne doit pas être accompagné par un autre membre de la famille (sœur, frère, grand-mère, etc.)
- Seuls les enfants et le personnel affecté sont autorisés dans les salles de classe.
- Les enfants de même famille qui seront jumelés entre deux programmes devront utiliser la même entrée. Par contre, ceux qui ne pourront pas être jumelés devront arriver et respecter les consignes individuelles demandées par les différents programmes. (*ex: un enfant de 9 ans du service A/A école entrera par l'entrée dédiée à ce groupe tandis que son frère sera conduit indépendamment par le parent à l'entrée dédiée à son groupe*)
- Les personnes indiquées dans les contacts d'urgence ne seront pas acceptées dans la phase 1, la phase 2, et la phase 3 du plan de réouverture.
- Les bénévoles et les visiteurs non-essentiels ne seront pas acceptés dans le centre.

5.8 Communication et contact

- Il n'y aura pas de contact entre l'éducateur du groupe et le parent puisque qu'un employé aura la charge de l'accueil et du départ de l'enfant.
- Les cahiers de communication ne seront pas remplis afin d'éviter leur manipulation par diverses personnes.
- La communication entre les éducateurs et les familles devra se faire par téléphone, courriel ou vidéo conférence. Vous devrez établir le fonctionnement qui vous convient en communiquant avec le coordonnateur du centre.

5.9 Les objets personnels

Chaussures

Les enfants auront besoin d'une paire de chaussures d'intérieur qui restera au centre dans leur bac.

Les objets personnels de la maison ne sont pas autorisés au centre. Mis à part les vêtements de rechanges qui resteront sur place, la boîte à diner, leurs chaussures et leur bouteille d'eau - rien d'autre ne devrait être apporté. Cela signifie : pas d'appareils électroniques, jouets, livres, toutous...

L'équipement médical nécessaire tel que marchette, chaise roulante et autres devront être nettoyés et désinfectés à l'arrivée et au départ de l'enfant.

Les objets nécessaires tels que les couvertures du dodo resteront au centre et seront lavés directement 1 fois par semaine.

La crème solaire et le chasse-moustique seront fournis par le centre pour cette période. La marque et les spécifications vous seront donnés à titre informatif. AUCUN récipient personnel ne sera accepté.

5.10 Protocole de lavage des mains

Lavage des mains des enfants

Les enfants devront laver leurs mains avec du savon et de l'eau au moins 20 secondes lors des périodes suivantes :

- Lors de l'arrivée au centre et avant leur départ ;
- Après qu'ils soient allés à la salle de bain ;
- Après le changement des couches ;
- Avant de manger ;
- Lorsque les mains sont sales ;
- Après l'essuyage du nez ou la manipulation des mouchoirs sales ;
- Lorsqu'ils sortent et reviennent de l'extérieur ;

L'utilisation d'alcool sanitaire n'est pas recommandée. Les éducateurs aideront les enfants plus jeunes à laver leurs mains et superviseront les plus vieux pour s'assurer que le lavage se fait correctement.

L'utilisation d'alcool sanitaire (*hand sanitizer*) n'est pas à prioriser par le personnel éducateur lorsqu'ils sont à l'intérieur du centre. Un lavage de mains eau/savon est plus efficace et devrait être utilisé.

Par contre, l'alcool sanitaire est recommandé si le savon et l'eau ne sont pas accessibles, lors de l'entrée et la sortie des classes tout comme lors de l'entrée et la sortie extérieure. Il est recommandé de garder un récipient d'alcool sanitaire dans le sac d'urgence. Ce produit doit être gardé loin de la portée des enfants.

5.11 Repas/collation : Directives pour les familles

- Les repas et les collations ne seront pas fournis par le centre ;
- Les parents devront fournir un dîner et les deux collations ;
- Ceux-ci devront être sans noix ;
- Veuillez ne pas envoyer d'articles qui devront être chauffés : Les repas chaud devront être dans un thermos ;
- Les parents devront fournir les ustensiles et vaisselles pour les repas de leur enfant dans la boîte à dîner (la cuisine ne sera pas accessible) ;
- Veuillez vous assurer que tout est étiqueté (contenants, etc.) ;
- Si un enfant est sans nourriture pour la journée, le programme fournira à l'enfant des accompagnements secs.

5.12 Repas/collation : Directives pour les employés

- L'éducateur doit utiliser la vaisselle fournie par le parent pour aider les plus jeunes enfants
- Les collations devront être distribuées directement aux enfants
- Pendant les repas/collations, les enfants et le personnel devront garder une distance de 2m si possible
- Il ne devrait pas y avoir de repas commun (par exemple, un bol à collation partagé). Les ustensiles devront être utilisés pour servir des aliments (pas les doigts)
- Tous les contenants de nourriture partagés des salles à manger (par exemple : pichets d'eau, lait, salière et poivrière partagés, etc.) devront être retirés
- Si le centre utilise des paquets de condiments d'usage unique, le paquet doit être fourni à chaque enfant, plutôt qu'en vrac ou en libre-service
- Les activités de cuisine ne sont pas autorisées pour les enfants
- Il faut pratiquer une hygiène méticuleuse des mains et respecter les règles d'hygiène de manipulation des aliments

5.13 Repos

- Pendant le repos, les matelas devront respecter la distance de 2,5 pieds carrés pour les enfants de moins de 6 ans dans la mesure du possible.

5.14 Nettoyage/Désinfection

- L'équipement intérieur et extérieur doit être désinfecté entre l'utilisation des différents groupes d'enfants ;
- Le programme doit effectuer un nettoyage fréquent approfondi chaque jour ;
- Le programme doit respecter les règlements concernant le nettoyage, la désinfection des objets et des surfaces fréquemment touchées conformément aux directives de AHS.
Un registre du nettoyage sera rempli quotidiennement ;
- Tous les jouets portés à la bouche devront immédiatement être retirés et désinfectés.

Méthodes de désinfection des jouets:

- A. Utilisation du lave-vaisselle commercial ; OU
- B. Laver avec détergent et eau ;
Rincer à l'eau chaude ;
Frotter, pulvériser, ou immerger pour 2 minutes dans un désinfectant approuvé ;
Laisser sécher à l'air libre

5.15 Matériel et jouets avec restrictions

- Les tables sensorielles (eau, sable, riz) et tout matériel à partager ne devront pas être utilisés ; Par contre, des activités sensorielles individuelles sont acceptées ;
- La pâte à modeler est à retirer ;
- Tout matériel difficilement lavable/désinfectable tel que : morceaux de bois, matériaux naturels, carton, gland) doit être retiré de la classe ;
- Les jouets, peluches et coussins devront être retirés ;

5.16 Pratiques sécuritaires pour la planification d'activité

Les éducateurs devront s'assurer que les activités proposées respectent les règlements de distanciation sociale, soit d'éviter le partage des surfaces et des objets fréquemment touchés par les mains. (offrir de la diversité, de l'espace, jouer dehors...)

Les activités offertes devront absolument éviter d'attirer les regroupements.

Les routines et transitions devront être planifiées pour ne pas créer d'embouteillage entre les enfants.

5.17 Activités extérieures

Toute sortie, excursion, événement estivale sera reportée ou annulée.

Les centres sont encouragés d'utiliser des alternatives pour les jeux extérieurs comme les promenades, les jeux supervisés dans les parcs verts (sans modules de jeux) ou dans les espaces ouverts sécuritaires.

Un seul groupe à la fois peut utiliser la cour de la garderie. Tout module de jeu doit être nettoyé et désinfecté après chaque utilisation.

Plusieurs groupes peuvent sortir en même temps pour jouer sur le terrain de l'école, mais ils devront être séparés les uns des autres en évitant de se retrouver au même moment dans l'entrée/la sortie.

5.18 Affichage des consignes

Comme mesures de prévention, des affiches visuelles devront être visibles dans l'entrée du centre ainsi que dans chacune des classes. Celles-ci devront indiquer les gestes qui rappellent au personnel et aux enfants les méthodes appropriées pour se laver les mains, pour l'éternuement et pour la toux dans le coude.

Dans la mesure du possible, des pratiques de distanciation sociale devront être utilisées. Il faut éviter les salutations à proximité qui demandent un toucher tels que les câlins ou poignées de main en encourageant les salutations créatives telle que les "air high five".

Nous favorisons la distanciation sociale de 2 mètres entre les personnes.

5.19 Entente de service durant la réouverture progressive

Parents : Une entente d'engagement indiquant que les règlements et procédures établis sont compris et seront respectés sera signée par les parents utilisateurs de service durant le plan de réouverture progressif.

5.20 Le non-respect des règlements

Le non-respect des règlements de la part des parents et du personnel entraînera des conséquences.

Les parents qui ne respectent pas deux fois les règlements verront leur enfant être retiré du centre et leur place sera donnée à une autre famille.

**Mise à jour 12 juin 2020*

Phase 2: début le vendredi 12 juin 2020

Les mêmes lignes directrices sur la désinfection, distanciation sociale de la phase 1 à suivre, sauf:

- Les garderies et les services avant/après école peuvent opérer avec **30 personnes par groupe**.
- Si un programme utilise de séparateurs, demi-murs ou des barrières temporaires peuvent opérer, mais les groupes ne doivent pas se mélanger.
- Les feuilles de présence doivent être envoyées à deux semaines/mensuellement au Ministère de Children's Services.
- Les personnes qui voyagent hors province ne doivent pas s'isoler lors de leur retour.